

Appel d'offres

FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE, PATISSERIE 58 Rue du Général de Gaulle 59660 MERVILLE

Liquidation judiciaire du 18/11/2025

SAS LA MARCELLE

RCS DUNKERQUE 918 685 371

La SELARL WRA invite les candidats intéressés à l'acquisition à la contacter à l'effet d'obtenir tous renseignements nécessaires leur permettant, après étude, de formuler leurs propositions.

Les offres devront être **écrites, fermes et définitives**, et comporter impérativement sous peine d'irrecevabilité :

- prix forfaitaire pour le fonds, les frais d'acte étant en sus,
- tout élément utile de solvabilité,
- identité complète du candidat avec pièces justificatives (carte d'identité, kbis...),
- virement ou chèque d'acompte de 5 000,00€ au nom de la SELARL W.R.A.
- rédacteur d'acte : Me Stéphanie BAILLY, Notaire, 7 Rue Thiers BP 117 59660 MERVILLE

Elles devront être remises en original sous pli au plus tard **Lundi 19 janvier 2026 à 17 heures** à :

SELARL WRA – 9 Place des Martyrs de la Résistance 59240 DUNKERQUE

Un dossier de présentation est disponible auprès du Liquidateur portant sur les éléments suivants :

- Kbis et état des inscriptions de la SAS LA MARCELLE
- Inventaire de Me Thierry MAY du 2 juillet 2025
- Bilan arrêté au 31/03/2025
- Acte de cession du 01/09/2022

Il est rappelé que TOUTE OFFRE ENGAGE SON AUTEUR qui devra s'assurer de pouvoir délivrer les fonds à bref délai :

« Aussi, s'agissant de l'auteur d'une offre d'achat de fonds de commerce n'ayant pas rétracté celle-ci avant l'ordonnance du juge commissaire autorisant le liquidateur à céder le bien à l'amiable, ni formé de recours contre ladite ordonnance qui lui avait été régulièrement notifiée, une cour d'appel a pu décider qu'en refusant, sans justifier d'aucun motif légitime tiré de la non réalisation des conditions suspensives dont l'offre était assortie, de procéder à la vente ordonnée par le juge commissaire, l'auteur de l'offre avait commis une faute engageant sa responsabilité » (Cass.Com, 14/06/1994, pourvoi n°92-14721).